

Prosper Crespin ou l'héritage de l'instituteur



Prosper Crespin ou l'héritage de l'instituteur

Prochainement vont débuter les travaux de réfection de la route d'Eauze et de la place Crespin qui y conduit.

Mais sait-on qui était Prosper Crespin ? Revenons sur nos pas...

Prosper Crespin est né à Vic-Fezensac où il exerce les fonctions d'instituteur étant titulaire du brevet de capacité.

Mais estimant très vite que les salaires étaient trop bas, il s'engagea dans l'armée. Il fit carrière en Afrique, gagna des galons au siège de Sébastopol en 1855.

La guerre de 1870 le porta au grade de capitaine.

En 1890 il prenait sa retraite à Vic-Fezensac.

Se souvenant qu'il avait été instituteur dans cette ville, il mentionna dans ses dernières volontés : "Je lègue tous mes biens pour en faire une masse dont les intérêts seront affectés à des bourses d'études au bénéfice d'enfants dignes d'intérêt"

Deux maisons, divers titres de rente constituaient un capital de 43 000 francs, une somme fort rondelette vers les années 1900 où le salaire annuel d'un cantonnier était de 600 francs et celui de secrétaire de mairie de mille francs.

Après le règlement des divers frais, il resta une somme de 34 600 francs qui fut placée à 3 %.

Le 28 décembre 1919, le conseil municipal vota la vente d'une maison Crespin "de peu de rapport et exigeant de nombreuses réparations".

Pour répondre aux volontés testamentaires de Prosper Crespin, on organisait des concours dans les écoles pour déterminer les élèves les plus méritants.

Ainsi on trouve dans la délibération du conseil municipal du 7 août 1903 l'attribution de bourses suivantes : 200 francs à un nommé Castex entré à l'École normale, 150 francs à René Jean Ferrabouc, 75 francs à Léonce Cazaux, 75 francs à Louis Frechingles.

Le concours du 9 août 1940 a désigné comme bénéficiaires des "bourses Crespin" Jean-Louis Peres 150 francs, Francis Cortade 120, Pierre Loneau 100, Maurice Péres, 100, sans Albert Collongues, 60, François Mallet, 30 selon le classement.

Le 20 août 1905 le conseil municipal s'émeut du sort qui a été fait à Prosper Crespin après sa mort. "Inhumé en pleine terre sans que rien n'indique le lieu de sa sépulture et il a légué une somme d'environ 40000 francs pour les enfants de Vic-Fezensac"

Il est décidé d'une concession au cimetière à perpétuité de 4 m² et on vote 200 francs pour faire élever une tombe sur la fosse ou repose le corps du bienfaiteur.

Finalement, cette somme de 200 francs sera accordée par la société le Souvenir français dans Prosper Crespin était président.

Pierre DUPOUY